



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 23 janvier Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35
Nombre de présents : 31

Nuls – Blancs – Abstention : 0
Exprimés : Pour 31 – Contre 0

Présents : Mesdames DRUEZ Yveline, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER Carole et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, PILLET Patrice, LEPETIT Jacques, COQUELIN Jacques, PRIME Christian, LAMORT Philippe, LEFEVRE Noël, MABIRE Edouard, LEBARON Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MARGUERITTE David, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, LERENDU Patrick, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, LAFOSSE Michel, DUCHEMIN Maurice, BAUDIN Philippe, HAMELIN Jacques, BOURDON Cyril.

Excusés : Messieurs ARRIVE Benoît, LEMYRE Jean-Pierre, DESTRES Henri, CATHERINE Arnaud.

Réf - n° B5_2020

OBJET : Convention avec l'université de Caen dans le cadre de la réalisation d'un plan de gestion du massif dunaire du Rozel et de Surtainville

Exposé

Dans le cadre de l'étude globale pour une gestion durable du littoral du Cotentin, le bureau d'études ANTEA a identifié une zone à risque de submersion marine sur les communes du Rozel et de Surtainville. Le service GEMAPI sera donc amené à intervenir sur ce secteur. Pour éviter d'intervenir par des actions au coup par coup, il est indispensable d'avoir une gestion globale et cohérente des usages du site. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser un plan de gestion des dunes du Rozel et de Surtainville.

Afin de réaliser cette étude, une aide technique a été demandée à l'université de Caen qui met à disposition du service trois étudiants en Master 2 de géographie, aménagement, environnement et développement. Ils sont encadrés par un tuteur universitaire durant la phase du projet. Les étudiants vont travailler sur ce projet du 27 janvier au 31 mars 2020. Trois semaines sont consacrées au projet et des déplacements sur site sont prévus durant l'étude.

Les étudiants seront basés au centre technique communautaire des Pieux avec le chargé de projets de la Communauté d'Agglomération qui les encadre. En dehors de ces déplacements, ils poursuivent leurs études à l'université.

Une convention est établie avec l'université de Caen et l'Agglomération du Cotentin pour préciser les éléments attendus dans ce document.

Description de la mission des étudiants :

Il s'agit de réaliser un travail en deux phases. Une première phase afin de connaître le fonctionnement du site et une deuxième phase avec des propositions d'aménagement. Ils pourront également rencontrer les gestionnaires actuels des dunes, notamment les élus des communes du Rozel et de Surtainville, le SyMEL, le conservatoire du littoral.

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic

- Conditions physiques, hydrologiques et sédimentaires du secteur d'étude ;
- Conditions climatiques à proximité du site et pouvant l'affecter ;
- Historique ;
- Règles d'urbanisme sur le littoral concerné ;
- Contraintes réglementaires relatives au domaine public maritime et environnemental (Code de l'environnement).

Phase 2 : Proposition d'action et d'aménagement

- un descriptif des différents aménagements préconisés et des ouvrages retenus en identifiant les avantages et les inconvénients ;
- une estimation des coûts globaux (investissement et fonctionnement) de chaque scénario ;
- une notice définissant les moyens nécessaires et les modes de gestion (techniques et financiers) pour pérenniser les actions engagées ;
- une synthèse sur les impacts environnementaux ;
- un rappel exhaustif des autorisations et formalités administratives nécessaires (Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, DPM, etc.).

La finalité de l'étude permettra à la Communauté d'Agglomération du Cotentin de proposer des actions de protection et de gestion en concertation avec les autres gestionnaires du site. Ce plan de gestion facilitera les démarches administratives pour les demandes d'autorisation de travaux auprès des services de l'Etat. Ce sera également un plus pour les demandes de subventions.

Frais d'hébergement et de transport :

En accord avec le Pôle de Proximité des Pieux, les étudiants sont logés gratuitement par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Ils sont hébergés au centre d'accueil Le Sciotot sur la commune des Pieux (50340).

Les frais de transports sont remboursés par la Communauté d'Agglomération sur justificatifs sur la base des indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par arrêté ministériel.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° DEL2019_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n° 5,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Autorise** la CAC à engager un partenariat avec l'université de Caen et les trois étudiants pour la réalisation d'un plan de gestion des dunes du Rozel et de Surtainville,
- **Dit** que la dépense sera imputée au budget principal, compte 6256 ligne de crédit 75114,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

PJ : Convention partenariale « Elaboration du plan de gestion des dunes du site du Rozel et de Surtainville »



LE PRESIDENT,

J. Valentin
Jean-Louis VALENTIN